

BROCANTE DU C.S.A



PARC DES SPORTS ROGER TISSEYRE
ALLÉE JEAN BAPTISTE PREUX
DIMANCHE 10 MAI 2026 - 7H À 17H



BUVETTE SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

06 66 35 73 67 OU COMITE.SPORTIF.ALFORTVILLAIS@ORANGE.FR

Alfortville



REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 - Organisation

La brocante est organisée par le Comité Sportif Alfortvillais, sur l'Allée Jean-Baptiste Preux et au Parc des Sports Roger Tisseyre – Stade du Val de Seine, au profit de ses associations sportives, sociales et culturelles.

Article 2 - Horaires et installation

La manifestation sera ouverte au public de 7h à 17h. La prise de possession des stands et le déchargement des objets auront lieu de 6h à 7h avec le véhicule autorisé devant l'emplacement, et le repliement à partir de 17h. Les organisateurs se réservent le droit de **réattribuer les places réservées mais non occupées à partir de 9h.**

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par courrier ou par email et sont enregistrées par ordre d'arrivée. Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre :

1. le formulaire d'inscription complété, daté et signé
2. le règlement (chèque à l'ordre du Comité Sportif Alfortvillais ou espèces)
3. la photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso)

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 3.5

Une confirmation d'inscription sera envoyée dans un délai de 5 jours après réception du dossier complet. La réservation devient alors définitive et non remboursable, sauf cas de force majeure. En cas d'annulation exceptionnelle sans solution de remplacement, **un remboursement de 50 %** pourra être effectué. **La confirmation devra être présentée le jour de la manifestation pour accéder à l'emplacement attribué.**

Article 4 - Responsabilité des exposants

Chaque exposant est **responsable de son stand** et des objets qu'il expose.

Les biens exposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Article 5 - Circulation et stationnement

La manifestation est soumise au respect du Code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux.

Après déchargement, les véhicules doivent être stationnés en dehors de la zone de la brocante. Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur le site pendant la manifestation, sous peine d'enlèvement.

Les exposants s'engagent à **laisser leur emplacement propre.**

Article 6 - Déclaration administrative

La liste des exposants sera transmise en Préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 - Restauration

Le Comité d'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de nourriture et de boissons.

Article 8 - Organisation générale

Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription sans justification, d'attribuer les emplacements selon les contraintes d'organisation et de modifier, si nécessaire, la surface des emplacements (avec remboursement de la différence)
Les exposants non retenus seront informés individuellement.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation à la brocante implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter sans réserve.

Fait à..... le..... Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

DIMANCHE
10 MAI 2026
DE 6H-18H

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EXPOSANT

BROCANTE
DU C.S.A

VOS COORDONNÉES

Nom prénom

Adresse complète

Téléphone

Email

Immatriculation véhicule

VOTRE EMPLACEMENT

Nombre de mètres souhaités :

① <input type="checkbox"/>	② <input type="checkbox"/>	③ <input type="checkbox"/>	④ <input type="checkbox"/>
(2 m)	(4m)	(6 m)	(8 m)
20€	40€	60€	80€

Préférence secteur :

- Secteur A : Allée Jean Baptiste Preux
- Secteur B : Parking
- Pas de préférence

Souhaitez-vous être à côté d'un
autre exposant ?

Oui

Nom et
prénom

Non

DÉCLARE SUR L'HONNEUR

Cochez les cases:

- Ne pas être commerçant(e).
- Vendre des objets usagés et personnels (article L310-2 du code du commerce).
- Que les objets proposés sont licites, non volés et conformes à la réglementation.
- Respecter la réglementation en vigueur ainsi que le règlement de la manifestation.
- Participer à cette manifestation en tant que particulier.
- Assumer la responsabilité des biens mis en vente.
- Dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de litige lié à la vente.

Fait à : Le : Signature :

PAIEMENT

Montant total à régler :

Mode de paiement :

- Chèque à l'ordre du « CSA »
- Espèces

**RENOI DU
FORMULAIRE**
Avant le 1/05/2026



CSA, 2 Rue de Toulon, 94140 Alfortville
Par email : comite.sportif.alfortvillais@orange.fr
Date limite d'inscription : 1 mai 2026

Secteur A
Secteur B
Secteur C : Si porte demande ou Parking

